



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2016

Chaque année, dans les deux mois précédant le vote du budget, un débat sur les orientations budgétaires de la ville est inscrit à l'ordre du jour du conseil municipal.

Jusqu'ici, le débat d'orientation budgétaire (DOB) était encadré par la loi selon les dispositions suivantes : « Dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu au conseil municipal sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés et sur l'évolution et les caractéristiques de l'endettement de la commune, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci et dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. »

La loi NOTRe, promulguée le 7 août 2015, en a modifié les modalités de présentation. Il est ainsi spécifié, à l'article L. 2312-1 du code général des collectivités territoriales : « Le budget de la commune est proposé par le maire et voté par le conseil municipal. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique. »

Les nouveautés sont les suivantes :

- En plus du débat, la présentation d'un rapport d'orientation budgétaire (ROB) est désormais obligatoire.
- Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport doit également présenter plus de détails sur les dépenses induites par la gestion des ressources humaines.
- Ces informations doivent désormais faire l'objet d'une publication.
- Enfin, la présentation de ce rapport par l'exécutif doit donner lieu à débat, dont il sera pris acte par une délibération spécifique. Cette délibération n'était pas demandée auparavant.

Le décret d'application mentionné dans l'article de loi n'est pas encore paru. En conséquence, les communes ne sont pas encore dans l'obligation de présenter les nouveaux éléments du ROB, qui nécessitent d'être spécifiés.

Toutefois, la municipalité souhaite présenter des éléments budgétaires complémentaires dès ce débat d'orientation budgétaire pour 2016.

I LES PERSPECTIVES FINANCIERES

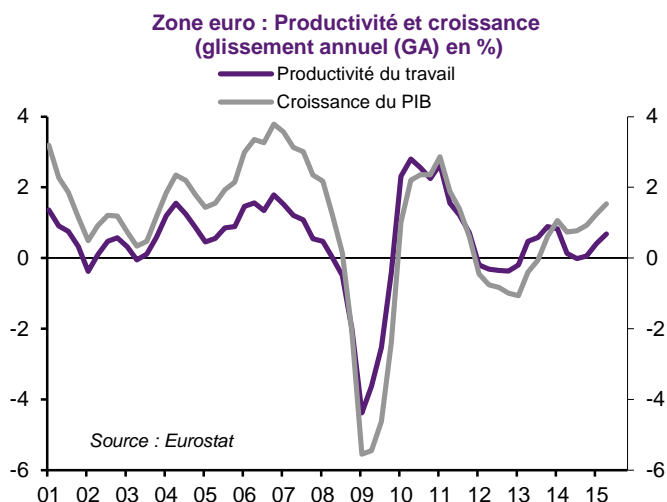
A La conjoncture nationale et internationale

Depuis fin 2014, la zone euro renoue avec la croissance (+0.5% en variation trimestrielle au T1 suivi de +0.4 % au T2), favorisée par les bas niveaux des prix du pétrole, de l'euro et des taux d'intérêt. La reprise s'est généralisée au T2 à l'ensemble de la zone Euro, aucun pays n'affichant de croissance négative.

D'après les dernières enquêtes disponibles, la reprise demeure en bonne voie pour la fin de l'année. Toutefois la reprise des investissements demeure faible et pourrait être freinée par l'incertitude entourant la croissance mondiale.

En 2016, la zone euro va bénéficier de trois principaux facteurs : un environnement extérieur favorisant la faiblesse des prix du pétrole et de l'euro, une politique monétaire accommodante facilitant l'accès au crédit et des politiques budgétaires neutres voire expansionnistes dans certains pays notamment en Allemagne et en Italie.

Selon le consensus, la croissance de la zone euro pourrait atteindre 1.7% en moyenne en 2016 après 1.5 % en 2015.



France : Soutien des facteurs exogènes

A l'instar de la zone euro, la croissance française va bénéficier de plusieurs facteurs favorables.

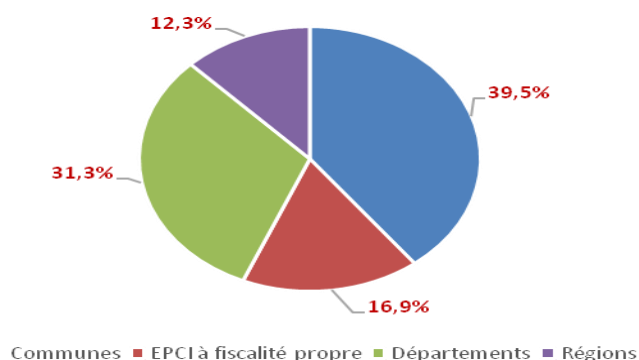
La nouvelle baisse du prix du pétrole depuis l'été redonne du pouvoir d'achat aux agents privés, soutenant l'activité.

La faiblesse de l'euro, en perdurant, améliore la compétitivité des entreprises françaises ce qui contribue au rééquilibrage des comptes courants. L'effet positif de la faiblesse de l'euro sur la croissance met du temps à apparaître, mais devrait se renforcer.

B L'impact sur les collectivités territoriales

Moyens d'intervention de l'Etat

Depuis 2015, les collectivités territoriales ont été associées à l'effort de redressement dans le cadre de la réduction des concours financiers dont elles bénéficient. La répartition de cette baisse entre catégories de collectivité s'effectue proportionnellement à leurs ressources totales. La contribution au redressement des finances publiques représente ainsi **1450 M€ pour les communes**, 621 M€ pour les EPCI, 1148 M€ pour les départements et 451 M€ pour les régions.



Concours financiers de l'Etat aux collectivités

La diminution des dotations de l'Etat a été confirmée et annoncée dans le projet de loi de finances 2015. Cette baisse annoncée a fortement évolué en défaveur des collectivités locales.

La contribution au titre du redressement de l'Etat est passée de **588 Millions d'€ pour 2014 à 1450 Millions d'€ pour 2015**. De plus, il est prévu pour 2016 une contribution supplémentaire, égale à celle demandée en 2015. Ainsi, il est estimé une baisse de Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) en 2016 identique à celle connue en 2015. Concernant le ville de Marly, la DGF évoluerait donc de la manière suivante :

	2013	2014	2015	Estimation 2016	Estimation 2017
DGF reçue	3 042 747	2 910 878	2 615 700	2 341 423	2 068 242
Evolution de la DGF de Marly en valeur		-131 869	-295 178	-274 277	-273 181
Evolution de la DGF de Marly en %			-10.10 %	-10.50 %	-11.70 %

II RETROSPECTIVE SUR LA SITUATION FINANCIERE DE LA COMMUNE

	Réalise	Réalisé	Réalisé	Réalise	Prévision CA 2015
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014	
Atténuation de charges 013	47 229.74	186 464.53	318 308.76	397 023.75	313 027.97
Produits des services du domaine 70	334 375.25	251 732.47	293 667.38	261 948.54	275 124.99
Opérations d'ordres 042	81 687.81	94 833.58	115 970.86	129 984.74	202 851.07
Impôts et taxes 73	7 873 401.59	8 087 313.88	8 574 432.21	8 635 870.95	8 846 850.25
Dotations et participations 74	4 897 315.31	4 929 601.06	4 977 706.87	4 926 108.50	5 030 808.25
Autres produits de gestion courante 75	79 928.07	128 411.15	145 774.60	116 799.65	104 548.65
Produits financiers 76	26.72	16.02	8.04	4.06	1.85
Produits exceptionnels 77	676 250.70	185 830.80	29 325.39	71 891.77	754 009.62
Reprise sur provision et amortissement 78	4 736.60		337 273.44		
TOTAL	13 994 951.79	13 864 203.49	14 792 467.55	14 539 631.94	15 527 222.65
RECETTES D'INVESTISSEMENT	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014	Prévision CA 2015
Dotations fonds divers et réserves 10	282 593.24	464 056.62	474 337.35	338 194.39	458 679.94
Opérations patrimoniales 041					365 603.30
Subventions d'investissement 13	530 339.67	556 592.18	871 124.01	576 249.71	383 359.51
Emprunts et dettes 16				500 000.00	1 913 029.17
Immobilisations incorporelles	11 973.87				
Différences sur réalisations immobilisation	338 530.55				
Immobilisations Corporelles 21	299 549.20	1 861.72		70 124.67	274 788.35
Immobilisations en cours 23			48 744.95	942.35	
Participations et créances rattachées 26					
Autres immobilisations financières 27	1 942.03	1 480.23	831.95	442.19	313.15
Amortissements des immobilisations 28	228 178.91	228 057.33	554 273.01	259 614.09	280 047.65
Charges à répartir sur plusieurs ex 481	493 033.53	2 337.39	2337.39	2 337.39	2337.39
Excédent de fonctionnement capitalisé 1068	961 429.77	486 274.69	1 527 553.90	1 392 113.48	1 529 940.29
TOTAL	3 147 570.77	1 740 660.16	3 479 202.56	3 140 018.27	5 208 098.75
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014	Prévision CA 2015
Charges à caractère général 011	3 218 483.05	3 452 035.46	3 682 076.23	3 584 504.82	3 763 530.99
Charges de personnel et frais assimilés 012	7 407 579.11	7 537 431.22	7 661 766.32	7 975 025.88	8 175 371.69
Autres charges de gestion courante 65	725 545.39	707 440.07	694 519.99	728 025.98	715 627.45
Charges financières 66	470 362.73	450 798.30	417 967.19	399 720.81	723 427.75
Charges exceptionnelles 67	704 794.00	102 127.28	182 265.15	82 076.39	76 859.81
Dotation aux amortissements 68	721 212.44	230 394.72	556 610.40	261 301.48	557 173.39
TOTAL	13 247 976.7	12 480 227.05	13 195 205.28	13 030 655.36	14 011 991.08

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014	Prévision CA 2015
Opérations patrimoniales 041					365 603.30
Subventions d'investissement 13		28 850.60	28 850.60	47 017.66	202 851.07
Remboursement d'emprunts 16	757 887.54	657 041.10	682 503.81	639 698.86	2 190 485.67
Différences sur réalisations d'immob 19	16 025.95	1 811.72	307 159.44		
Immobilisations corporelles 20	24 219.36	51 287.04	73 751.87	49 195.35	16 451.23
Immobilisations corporelles 21	568 992.07	173 048.15	520 604.91	200 877.32	321 261.40
Immobilisations en cours 23	2 136 152.45	1 461 421.49	1 996 001.46	1 947 376.29	1 339 270.21
Subventions d'équipement versées 204		144 254.20			
Autres Immobilisations 27				70 000.00	168.00
TOTAL	3 503 277.37	2 517 714.30	3 608 872.09	2 954 165.48	4 436 090.88

Principales dotations	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014	Prévision CA 2015
DGF	3 066 028.00	3 064 966.00	3 042 747.00	2 910 878.00	2 615 700.00
DSU	639 039.00	690 185.00	816 234.00	878 757.00	1 070 767
Dotation Nationale de Péréquation	35 408.00	42 490.00	50 988.00	61 186.00	73 423
Taxe additionnelle aux droits de mutation	203 113.84	208 917.03	194 014.81	203 771.64	179 108.49
Reversement taxe professionnelle CAVM	2 391 824.88	2 391 824.85	2 391 824.85	2 391 824.85	2 391 824.85
Contributions Directes	5 022 232.00	5 119 310.00	5 552 199.00	5 579 961.00	5 790 549.00

La dette (en milliers d'Euros)	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014	Prévision CA 2015
En cours au 01/01	10 144 456.9	9 487 415.81	8 804 911.99	8 665 213.13	8 387 756.63
Capital	757 887.54	657 041.10	682 503.81	639 698.86	643 059.80
Intérêts	470 362.73	450 798.30	417 967.19	399 720.81	357 824.27
Annuités	1 228 250.27	1 107 839.40	1 100 471.00	1 039 419.67	1 000 884.07

A La dette

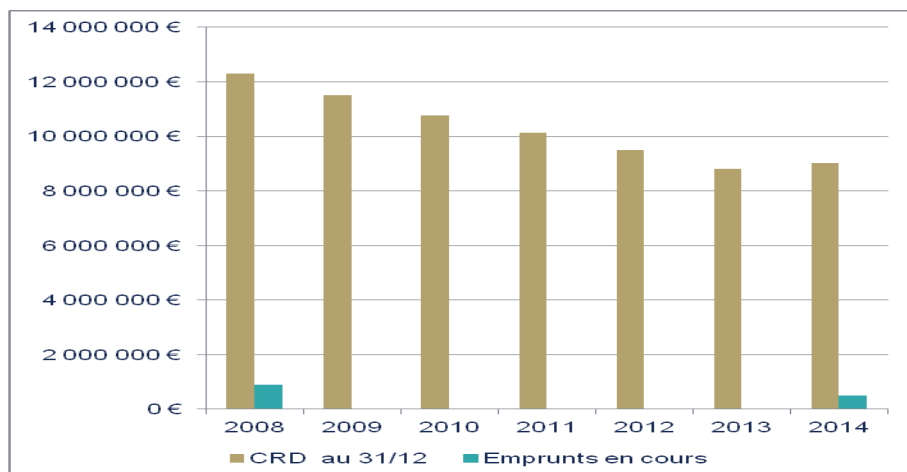
L'encours de la dette de la ville de Marly s'élève au 31 décembre 2015 à 8 387 756.63 €.

La ville ne détient plus d'emprunts indexés sur le franc Suisse car elle a, début 2015, renégocié les 3 emprunts concernés. Certaines collectivités territoriales se retrouvent en difficulté depuis la décision de janvier 2015 de la banque centrale suisse de mettre fin au cours du plancher de 1.20 franc suisse pour 1 euro.

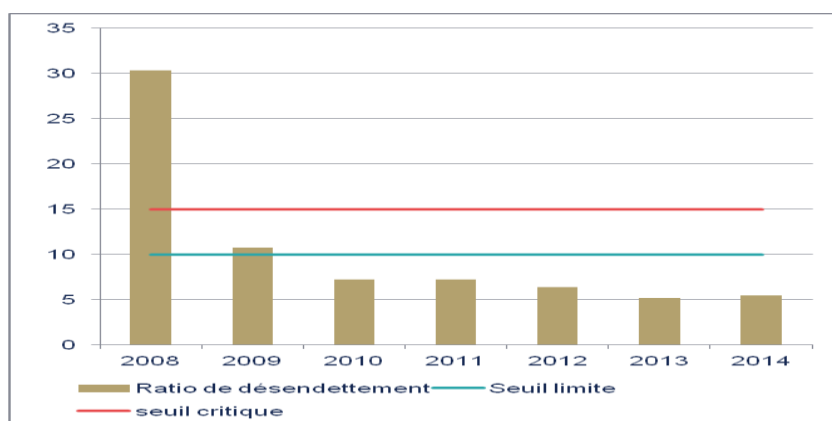
Concernant les emprunts structurés, le risque est minime car il est très peu probable que la barrière ne soit atteinte en 2016. Néanmoins il convient de rester très prudent.

En 2015, un emprunt de 1 500 000 € a été inscrit au Budget Primitif. Celui-ci sera reporté en recettes d'investissement en 2016 car les élections municipales partielles ont freiné l'avancement des travaux d'investissement et il était préférable de reporter cet emprunt.

Evolution de l'encours, des emprunts et de l'annuité



Evolution du ratio de désendettement en année



B Le Niveau des recettes de fonctionnement

Le Chapitre 70 se rapproche du montant de 2015.

Le produit des impôts et taxes reste peu dynamique. Les hausses sont dues uniquement aux variations nominales des bases.

Sur le chapitre 74, les dotations et compensations de l'Etat sont en très net recul par rapport à 2015. La dotation forfaitaire (DGF) diminue de **295 178.00 €** entre 2014 et 2015. La dotation nationale de péréquation augmente de 12 237.00 € entre 2014 et 2015

La Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) augmente de 192 010.00 € en 2015.

C Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont relativement stables entre 2014 et 2015.

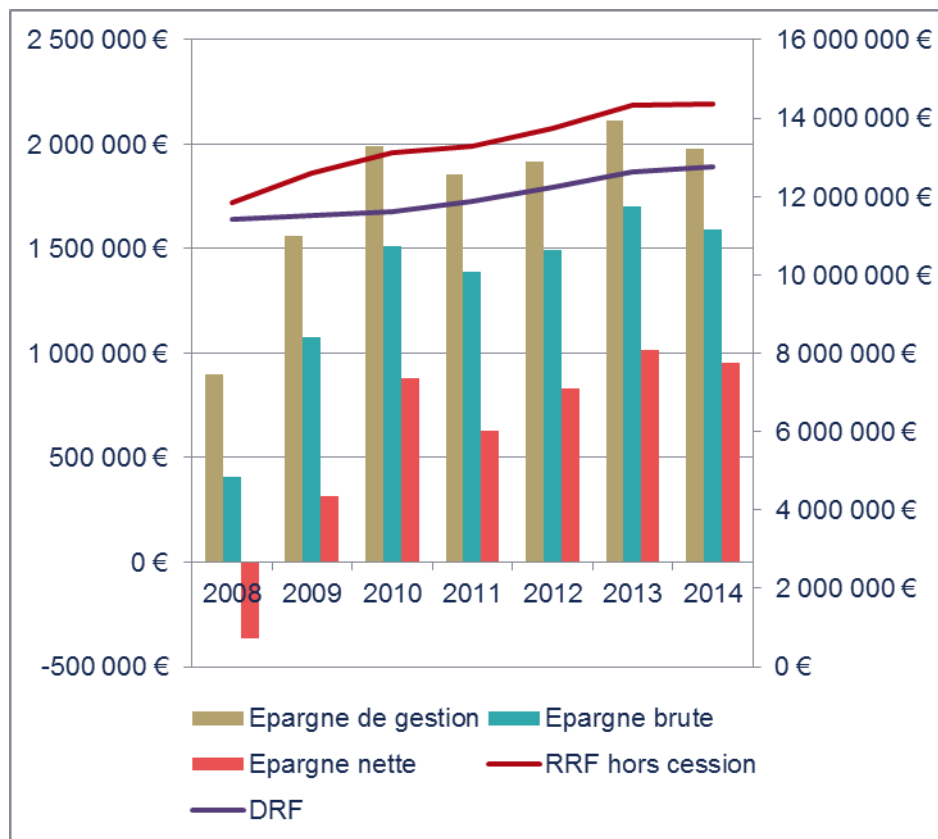
Pour en arriver là, Les services s'astreignent au quotidien à gérer au mieux leurs dépenses. Les procédures de passation des marchés publics ainsi mis en place, permettent d'acheter mieux à un meilleur prix.

Comme beaucoup de collectivités, les charges de personnel (8 175 K€ en 2015) constituent le premier poste de dépenses. La maîtrise de leur évolution constitue donc un enjeu majeur. Sur la période 2011-2013, elles connaissent une augmentation modérée : 0.014% en 2011 - 1,75 % en 2012 - 1.6 % en 2013 - 4 % en 2014 - 2.5 % en 2015.

Les exercices 2014 et 2015 enregistrent des hausses plus significatives, dans la mesure où ce chapitre est impacté par plusieurs dispositifs légaux :

- bien entendu, les incidences liées au « Glissement Vieillesse Technicité » (GVT) issu du déroulement de carrière des agents,
- le relèvement du taux de cotisation à la CNRACL au 1er janvier 2013 (Employeur de 27,40 % à 28,85 %) puis au 1er janvier 2014 (Employeur de 28,85 % à 30.40 %) - 1^{er} janvier 2015 (employeur de 30.40% à 30.50%)
- l'augmentation des cotisations versées à l'IRCANTEC au 1er janvier 2013 (Employeur de 3.53% à 3.68 %) puis au 1er janvier 2014 (Employeur de 3.68 % à 3.80 %) - 1er janvier 2015 (Employeur de 3.80 % à 3.96 %)
- la mise en œuvre à compter de septembre 2014 des nouveaux rythmes scolaires avec la mise en place des activités péri-éducatives (en année pleine sur 2015),
- la revalorisation des grilles des catégories B en 2014 et C en 2015
- la création des contrats d'avenir pour lesquels la ville a créé 10 postes sur 2013 et 2014

D. Evolution des épargnes et de l'effet de ciseau



L'épargne de gestion représentant l'évolution de la structure de fonctionnement et affiche une croissance régulière du fait du rythme de croissance des recettes (+3.3%) plus rapide que celui des dépenses (+1.87%)

L'épargne brute correspond à l'épargne de gestion diminuée des intérêts de la dette. La charge des intérêts étant stable sur la période, l'épargne brute est corrélée à l'évolution de l'épargne de gestion.

L'épargne nette correspond à l'épargne brute diminuée du remboursement du capital de la dette est elle aussi corrélée à l'épargne de gestion. Le remboursement en capital diminué globalement sur la période permettant de sauvegarder à de bon niveaux l'autofinancement

E. Investissement – dépenses

	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalise	Prévision CA 2015
DEPENSES D'EQUIPEMENT	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014	Prévision CA 2015
TOTAL	2 647 676.07	1 735 177.30	2 474 387.38	2 067 464.22	1 801 648.90

Les travaux les marquants depuis 2010 :

- la réalisation des ronds-points sur la RD 75, aux abords du collège et du lycée
- les groupes scolaires ont été en partie rénovés : l'ensemble des toitures ainsi que certains châssis, revêtements de sol, sanitaires et dortoirs,
- la réfection de voiries, trottoirs et parkings, tels ceux de la rue de la Paix, rue Degeyter, rue des Dahlias, des Camélias, allée des Aubépines, rue des Glycines, rues des Iris, rue des Lys, rue Watteau, avenue Henri Barbusse, rue Courbet, rue Jean Jaurès, rue Gilles Fabry, résidence La Fontaine, avenue des Flandres ...
- l'installation de la vidéo protection au niveau de la salle Schumann, du centre d'entraînement sportif, de la salle Aragon, de la place Dehove et de la place Louise Michel,
- le Musée de la Mémoire
- la rénovation complète de l'éclairage public et la signalétique dans toute la ville
- les travaux de rénovation et d'équipement au Centre Saint François pour l'ouverture du LALP
- la réhabilitation de la salle de sports du Caillou
- la réhabilitation de la salle de sports Aragon
- l'acquisition et l'aménagement de la maison de quartier rue de Champagne,
- l'aménagement du parvis de l'hôtel de ville,
- la rénovation de la Maison des associations,

A cela il faut bien entendu ajouter l'ensemble les travaux « en régie » effectué par le personnel qui contribue à l'entretien du patrimoine communal.

F. Investissement recettes

Outre l'autofinancement disponible, une fois le capital d'emprunt remboursé, les autres recettes sont constituées principalement :

- des ressources propres : les cessions d'immobilisation souvent aléatoire et toujours ponctuelles, le FCTVA qui est en corrélation avec les investissements réalisés et la Taxe Locale d'Equipement également aléatoire.
- les ressources externes : les recettes de subvention qui fluctuent en fonction des opérations mais enregistrent un décalage important par rapport au paiement et font souvent l'objet de report sur l'exercice suivant.

Principales dotations	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014	Prévision
-----------------------	---------	---------	---------	---------	-----------

					CA 2015
FCTVA	121 207.24	221 766.62	339 679.27	236 766.55	301 995.71
Taxe aménagement	161 386.00	242 290.00	134 658.16	101290.84	156 684.23
Recettes investissements 13	530 339.67	556 592.18	871 124.01	576 249.71	383 359.51

III PROSPECTIVE POUR 2016 et les années suivantes

Une nouvelle fois les collectivités locales seront associées à l'effort de réduction des déficits publics.

Ainsi, le budget 2016 prendra en compte ces éléments de contraintes et devra permettre dans le cadre d'une gestion saine et rigoureuse des finances de la ville, la mise en œuvre des actions du programme de l'équipe municipale : préserver le cadre de vie, faciliter la vie des familles, défendre le pouvoir d'achat, construire l'avenir, développer le lien social et le vivre ensemble.

A Le cadrage budgétaire

Un budget maîtrisé dans un contexte contraint

En ce qui concerne les recettes de fonctionnement, il est à prévoir une baisse des dotations pour 2016 et 2017 puis une stagnation en 2018.

En effet, l'augmentation des dotations de péréquation ne permet pas de compenser cette baisse globale.

Cette année encore, et cela depuis 2009, le budget sera construit **sans augmentation des taux des impôts locaux**.

La ville de Marly, comme toutes les collectivités, voit se réduire drastiquement les financements de l'Etat. Ce manque de ressources rend impérieuse la recherche d'économies. C'est pourquoi le budget 2016 fait l'objet d'une préparation très rigoureuse avec un cadrage précis.

Tous les secteurs de dépenses ont été analysés pour identifier les sources d'économies potentielles. Les charges à caractère général 011 et les charges de personnel 012 ont été maîtrisées et le seront à nouveau en 2016.

Malgré les mesures de rigueur visant à limiter les nouveaux recrutements, le non remplacement de départs à la retraite, l'évolution des effectifs restant maîtrisée

(tableau ci-dessous), il faut tenir compte :

- du relèvement du taux de cotisation à la CNRACL au 1^{er} janvier 2016 (employeur de 30.50% à 30.60%),
- de l'augmentation des cotisations versées à l'IRCANTEC également au 1^{er} janvier 2016 (Employeur de 3.96 % à 4.08 %).
- de la revalorisation des grilles de la catégories B en 2016, celle des catégories A en 2017,
- de la restructuration de la catégorie C également en 2017
- de la mise en œuvre du nouveau Régime Indemnitare : le R.I.F.S.E.E.P. (Régime indemnitare tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel).

Il nous faudra vraisemblablement être plus attentif dans les années à venir compte tenu d'un niveau de contrainte croissant.

	31/12/2007	31/12/2008	31/12/2009	31/12/2010	31/12/2011	31/12/2012	31/12/2013	31/12/2014	31/12/2015
Agents titulaires ou stagiaire	175	179	178	181	189	197	191	205	202
Agents non titulaire	97	94	90	93	75	63	62	52	60
Autres (emplois d'avenir – CUI – activités accessoires)	40	18	6	3	14	18	25	18	13
	312	291	274	277	278	278	278	275	275

La vie associative à Marly est très active et bénéficie du soutien constant de la municipalité depuis de nombreuses années. Le montant des subventions versées sera identique au montant de 2015.

En recettes, le contexte économique national incite la ville à rester très prudente dans l'estimation de ses recettes. Il serait raisonnable d'envisager une diminution des ressources en prenant comme hypothèse :

- La stabilité des taux d'imposition des contributions directes au niveau communal ;
- Une légère augmentation des produits fiscaux par l'effet des bases (constructions nouvelles.....) ;
- Une baisse des concours financiers de l'Etat.

B Les orientations

Compte tenu de la conjoncture financière actuelle, le budget municipal est contraint et des choix devront être faits. Soucieuse de préserver le pouvoir d'achat des habitants en ces temps de crise, la municipalité s'engage à nouveau à assurer la stabilité des taux de fiscalité locale (taxe d'habitation, taxe foncière) qui n'ont pas évolué depuis 2009.

Une ville proche des préoccupations de ses habitants

Dans un contexte socialement et économiquement toujours difficile, la Ville fait à nouveau le choix d'orienter son action envers ceux qui en ont le plus besoin en exerçant son devoir de solidarité. Cette ligne directrice sera déclinée dans toute sa politique sociale. La ville, par l'intermédiaire du CCAS, assurera ainsi la pérennité des aides sociales et facultatives. Le soutien aux seniors reste une priorité municipale avec l'accentuation d'orientations destinées à favoriser leur autonomie et à faciliter leur vie de tous les jours (le portage des repas à domicile ainsi que le transport de proximité). En 2016 la subvention versée au CCAS reste stable. Le détail des actions envers les différents publics accueillis par le CCAS sera présenté ultérieurement dans le cadre du ROB du CCAS, préalable au vote de son budget propre en mars 2016.

Marly au service des usagers

La ville est soucieuse d'un service de proximité et offre à ses habitants de nombreux dispositifs destinés à les accompagner et à améliorer le bien vivre ensemble.

La réforme des rythmes scolaires. Tous les partenaires, enseignants, associations intervenants extérieurs et agents travaillent en synergie pour la réussite scolaire et l'épanouissement de l'enfant. Au cours de l'année 2015, la fréquentation des NAP s'est intensifiée et a nécessité l'augmentation du nombre d'intervenants et des moyens supplémentaires. Le développement de ces activités sera poursuivi dans les années à venir.

Le changement de prestataire de la restauration municipale (septembre 2015) devrait permettre de réaliser des économies dès 2016, destinés à être réinvesties dans la rénovation des satellites notamment au niveau du groupe scolaire Marie Curie.

En matière de sécurité et de tranquillité publique, la commune consolidera les efforts engagés pour garantir le maintien de l'ordre et préserver un cadre de vie serein en relation avec la Police Nationale (dont l'antenne de Marly est maintenue).

Le déploiement de la Vidéo-protection sera poursuivi sur le territoire.

L'ouverture de la Maison des Associations réhabilitée avec un PIJ (point info jeunesse) et une cyber base sera un atout de plus pour le tissu associatif déjà très fort.

En 2016, les travaux de rénovation du logement de fonction Jean Rostand permettront d'accueillir les services de la PMI et du RAM dans des locaux adaptés.

Enfin, en 2016, sont également prévus les travaux de réhabilitation du club house pour le tennis club de Marly.

Une ville conviviale et animée

La ville de Marly fait le choix de soutenir une politique culturelle forte, accessible à tous. Elle s'appuie sur un enseignement musical de qualité, des spectacles et concerts tout au long de l'année.

Le secteur évènementiel sera repensé afin de réaliser des économies tout en maintenant une programmation de qualité.

En termes d'équipements structurants, la Ville va lancer une étude pour la réalisation d'un espace culturel axé autour du livre, du disque, de l'image et du numérique associé à un lieu de rencontre et de lien social.

Une amélioration constante du cadre de vie

L'amélioration du cadre de vie Marlysiens, est une priorité de la municipalité. Les efforts en matière de voirie seront soutenus.

La rénovation des voiries sera poursuivie dans tous les quartiers en fonction du plan pluriannuel et des travaux d'assainissement programmés par le SIAV

La Ville poursuit ses efforts dans le domaine de l'environnement, les plantations d'arbres, le fleurissement, ...

De même, le Règlement Local de Publicité commence à porter ses fruits avec la dépose des grands panneaux publicitaires sur l'ensemble du territoire communal et notamment aux entrées de ville.

L'accessibilité

En ce qui concerne les bâtiments : cette année l'accent est mis sur 11 sites pour un investissement à hauteur de 420 000 €.

Pour ce qui concerne la voirie et les espaces publics, la Ville consent un effort de 150 000 € en 2016 dans le cadre du PAVE (réalisation de quai bus, abaissement de bordures et bandes podotactiles).

Conclusion :

Dans un environnement national de plus en plus contraint, l'équation pour adopter le budget primitif marqué par les restrictions budgétaires très importantes, s'inscrit dans un contexte de réduction des marges de manœuvre de la Ville. Les finances de la Ville doivent rester saines, grâce à un effort de recherches d'économies et d'optimisation de nos recettes. Dans le même temps, le budget doit nous permettre de mettre en œuvre les priorités politiques de la collectivité à savoir l'accompagnement des personnes en difficultés et des familles grâce à une politique sociale forte. Elle poursuivra également l'aménagement urbain tout en maintenant un cadre de vie agréable.

Le Conseil Municipal est maintenant invité à débattre de ces orientations budgétaires.